

Actualité - Environnement

## Tsunami : itinéraires d'évacuation disponibles en 2018

Propos recueillis par C. Everard

Jeudi 23 mars 2017



Des panneaux provisoires ont été distribués aux communes à l'occasion de l'exercice Richter. (B.-R.T/France-Antilles)

***En marge de l'exercice « EU Richter Caraïbes 2017 », Mathieu Peroche, docteur en géographie à l'université de Montpellier et ingénieur de recherche à l'UMR-Gred, détaille le projet en cours qui vise à doter chaque commune de sites refuges et d'itinéraires, en cas d'alerte tsunami.***

**Pourriez-vous détailler les tenants et aboutissants du projet Exploit (1) que vous coordonnez ?**

Il s'agit d'un projet dans la ligne de la méthode développée dans le cadre de ma thèse, qui vise à planifier les évacuations du littoral compris entre 0 et 10 mètres d'altitude, en cas d'alerte tsunami. L'objectif est de rechercher les sites refuges temporaires adaptés afin de mettre en sécurité la population. Le projet porte sur les 60 communes littorales des Antilles françaises.

**Temporaires, c'est-à-dire sans hébergement, sans équipement ?**

Exactement.

**Quand ce projet a-t-il débuté et quand aboutira-t-il ?**

Ce projet a débuté mi-2016. Il est financé par la Fondation de France. Durant une première phase de six mois, des étudiants de Master 2 GCRN (Gestion des catastrophes et des risques naturels de l'Université Montpellier 3) sont allés relever les sites refuges potentiels des communes littorales. Ils ont construit des fiches synthétiques portant les renseignements suivants : capacités d'accueil, disponibilités actuelle et future, accessibilité, sécurité, photographie de terrain et photographie aérienne. Les fiches ont été transmises aux mairies concernées, qui avaient jusqu'en mars 2017 pour les valider une première fois en petit comité d'experts : pompiers, gendarmerie, police municipale, etc. Ce sont bien les acteurs locaux, avec leurs connaissances locales, qui

pouvaient dire si, oui ou non, chaque site devait être conservé ou pas. Actuellement, nous avons de nouveaux stagiaires chargés d'aller dans chaque commune du littoral afin de valider une seconde fois les sites refuges, les vérifier et recueillir les informations complémentaires. Ont-ils été conservés par la mairie ? Faudrait-il mieux en mettre dans tel ou tel secteur ? Si un site refuge ne correspond pas aux attentes, nous en proposons un nouveau, selon le lieu que la mairie veut mettre en avant. Ce travail sur six mois, effectué en parallèle sur l'ensemble des Antilles françaises, aboutira à une cartographie des sites refuges, qui figureront dans les plans communaux de sauvegarde (PCS) de chacune des mairies.

## Et ensuite ?

Il y aura un travail cartographique à effectuer afin de représenter les itinéraires d'évacuation calculés à partir de chaque espace habité et de chaque espace de récréation, comme les plages ou les parcs. Nous prenons en compte deux critères : les sites refuges doivent, dans la mesure du possible, être accessibles en moins de 800 mètres de marche ou de 15 minutes de marche.

## En 2018 donc, les habitants des littoraux pourront tous connaître les zones refuges et les itinéraires d'évacuation ?

Oui, nous fournirons ces données aux autorités et nous les mettrons en ligne sur des plates-formes existantes, comme le SIG972 ([www.geomartinique.fr](http://www.geomartinique.fr)) et également, à une échelle internationale, OpenStreetMap.



Une quinzaine de communes ont joué le risque tsunami mardi et mercredi en testant les zones refuges et itinéraires d'évacuation. (Ci-contre : Le François. (R. Ro. / France-Antilles)

## Les itinéraires seront-ils consultables à partir de chaque domicile ?

C'est incertain pour l'instant : laisserons-nous les personnes calculer leur itinéraire ou bien seront-ils représenter de manière figée ? Nous allons voir.

## Sous forme d'appli pour smartphone, est-ce envisageable ?

Cela dépendra de l'avancement et des financements, mais pourquoi pas.

Par ailleurs, nous réfléchissons avec l'État-major de la zone Antilles (Emiza) pour adapter un label américain existant, le label « Tsunami ready », afin d'apporter une reconnaissance aux collectivités qui font l'effort de mettre en place une signalétique, d'avoir des plans d'évacuation, d'avoir des PCS tsunami validés. On travaille actuellement au cahier des charges de ce nouveau label.

(1) EXPLOItation et Transfert vers les collectivités des Antilles françaises d'une méthode de planification des évacuations en cas d'alerte tsunami

Sur le même sujet

**Sur le terrain pour les derniers jours de l'exercice Richter**

Thèmes :

**RISQUES NATURELS -**

**SECURITE - PREVENTION**



## Vaste opération sur le port de la ceinture



Thèmes :

**SECURITE - PREVENTION**

---